

983 17999

SPITZ, OLLIVIER ET ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 80 000 €

Siège Social : «Le PériScope» 83/87, Avenue d'Italie 75013 PARIS
PARIS B 421 027 228

tribunal de
Commerce de Paris
1

13 MAI 2004
79965
N° DE DÉPÔT

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 FEVRIER 2004**

PROTOCOLE CERTIFIÉ
CONFORME A LA LOI

L'an deux mille quatre,
Le 26 février,
A 19 heures,

Les administrateurs de la société SPITZ, OLLIVIER ET ASSOCIES se sont réunis en Conseil, «Le PériScope» 83/87, Avenue d'Italie 75013 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jean-Claude SPITZ

Monsieur Michel BOUILLY

Monsieur Paul OLLIVIER

Président

Administrateur

Administrateur

Est absent :

Monsieur Lucien WEISZBERG

Administrateur

Monsieur Christian VOISINE, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Claude SPITZ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Paul OLLIVIER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....
- Démission d'un administrateur,
.....

.....
.....
.....

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

Monsieur le Président informe le Conseil que Monsieur Lucien WEISZBERG ayant pris sa retraite, a démissionné de son poste d'Administrateur, n'étant plus expert comptable inscrit. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur WEISZBERG au 31 Décembre 2003 et après en avoir délibéré, décide de ne pas coopter un nouvel administrateur en remplacement.

.....
.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

*Le Président
Jean-Claude SPITZ*